



# Conseil général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

### **1. Bienvenue du Président**

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux personnes qui prennent la parole de se lever et de rappeler leur nom pour faciliter le travail de la secrétaire. Il signale que la séance est enregistrée afin de simplifier la prise du procès-verbal. M. Glassey, du bureau Mosini et Caviezel SA, en qualité de conseiller technique qui a participé à l'élaboration du règlement, est présent pour d'éventuels compléments d'information. Le Président demande à l'assemblée son accord pour qu'il prenne la parole. L'accord est donné à l'unanimité, lors du vote à main levée.

### **2. Appel**

Excusés : Mmes Delorme Marie-Claude, Fleury Marjolaine, Meyer Francine et Sorio Daniela.

MM. Barbay Vincent, Merino De Tiedra Juan-Ramon, Meyer Thierry, Santschy Laurent et Zanchi Claude Alain.

Non excusés : M. Bruce Michael.

Sur 42 membres que compte le Conseil, 32 sont présents, le quorum est donc atteint.

### **3. Admissions – démissions – assermentations**

Aucune

### **4. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président annonce avoir reçu une interpellation intitulée « Soutien de la Commune aux sociétés locales », il procède donc à la votation pour la porter à l'ordre du jour. L'ajout de l'interpellation étant approuvé, avec une personne contre, elle sera donc à traiter après les préavis.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

### **5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2024**

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 13 juin 2024. Personne ne demande la parole.

M. D. Mayor procède au vote à main levée et il annonce que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2024 est approuvé avec deux abstentions.

## **6. Préavis n° 06/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, nouvelle taxation**

Le Président cède la parole à M. Jean-Marc Berguer qui souhaite apporter des informations complémentaires.

M. J.-M. Berguer explique que le règlement n'est plus du tout conforme aux exigences de l'État, raison pour laquelle il faut voter pour un nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Il nous explique ce qui va changer dans ce nouveau règlement, appuyé par le travail effectué avec M. Glassey, du bureau Mosini et Caviezel SA.

En premier lieu, il s'agit d'une loi fédérale qui oblige d'introduire l'évacuation des eaux claires en plus des eaux usées, des égouts et du fonctionnement de la STEP.

En deuxième lieu il fallait fixer les taxes. Ils ont dû faire un calcul assez complexe, en prenant en compte des réalités économiques actuelles dont les coûts d'investissement, réalisés il y a vingt ou trente ans en arrière, qui doivent être amortis dans une période allant de 50 à 60 ans. En outre, l'épuration des eaux nécessite le principe du pollueur-payeur, c'est-à-dire selon la consommation individuelle de l'eau. Il y aura une taxe pour justifier l'entretien des collecteurs des égouts et les frais de fonctionnement de la STEP. En ce qui concerne les eaux claires, c'est un peu plus complexe. En effet, ils doivent comptabiliser aussi un amortissement des frais d'investissement en particulier pour la fosse de rétention, qui se trouve sous la place de jeux, et qui a coûté relativement cher.

La Commune s'engage, en pensant aux personnes qui arrosent leur jardin ou qui ont des animaux par exemple, à poser des sous-compteurs pour maîtriser le comptage de l'eau effectif par ménage.

Par rapport aux eaux claires, c'est un peu plus complexe à calculer, vu les différentes origines (routes, toits des bâtiments ...). C'est pourquoi la Commune a décidé de taxer un montant de francs par parcelle. Cela pour éviter les iniquités.

Il y a une taxe de base annuelle perçue par raccordement de fr. 50.-, qui a été imposée, et la Commune propose une taxe d'entretien de fr. 700.- par parcelle raccordée au réseau des eaux claires, pour simplifier les calculs.

À la suite d'une correction de l'assemblée M. J.-M. Berguer a rectifié le montant en disant qu'effectivement, c'est un maximum de fr. 470.- mais dans le schéma ils prennent le 80% donc il s'agirait d'un montant de fr. 360.- par parcelle.

M. J.-M. Berguer parle ensuite de l'évolution des coûts qui prend aussi en considération les frais d'entretien du réseau, pour lesquels le bureau Mosini et Caviezel SA a préparé un planning d'intervention.

M. J.-M. Berguer explique que l'objectif est de plafonner les montants. En effet, en cas d'augmentation, il faudrait faire une demande à Berne.

La Commune a aussi dû imaginer des investissements futurs, qui comprennent la « mise en séparatif » de la rue Neuve depuis chez M. Nicolas Bally jusqu'à Mme Claire-Lise Zbinden.

Il faudra donc avoir une vision assez large pour les années à venir en essayant de rester objectif par rapport à la fixation de ces tarifs.

M. J.-M. Berguer demande ensuite à M. Glassey s'il veut apporter un complément à ce qui a été dit. M. Glassey répond que la présentation était claire, mais qu'il se tient volontiers à disposition pour d'éventuelles questions à la suite des rapports des commissions.

M. J.-M. Berguer informe que la Municipalité a décidé de déposer un amendement intitulé « Les taxes définies dans l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux sont toutes charges comprises ».

M. Jean Wagner, étant surpris par la taxation des eaux claires, demande si en somme on devient tous solidaires avec cette taxation.

M. J.-M. Berguer répond qu'on n'est pas tous solidaires, puisque selon les cas, certaines personnes ne devront pas payer cette taxe, typiquement si elles possèdent un système d'infiltration. Faire une taxation à la parcelle, c'est plus judicieux puisque Mollens est un village avec des gros bâtiments, mais n'a pas une très grande population.

#### 6.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. N. Bally pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

#### 6.2 Rapport de la Commission ad hoc « Règlement d'épuration »

Le Président cède la parole à M. Hervé Le Pezennec pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc « Règlement d'épuration ».

M. Alexandre Rosset demande ce qu'ils entendent par surface imperméable puisque c'est une vaste définition (béton, gravier, pavés ...).

M. H. Le Pezennec dit qu'effectivement, en discutant avec M. Glassey, il y a des analyses à faire au niveau des différentes surfaces. Il s'agit du principe de faire un prorata sur des surfaces qui amènent l'eau dans l'évacuation des eaux claires par rapport aux surfaces qui drainent localement l'eau. Cela a pour objectif, comme expliqué dans le rapport, d'inciter les personnes (pour des nouvelles constructions) d'installer quelque chose qui va retenir l'eau au lieu de la faire évacuer dans le réseau.

Puisqu'il n'y a pas d'autre commentaire, le Président explique qu'il faut voter sur les deux amendements et pour finir il y aura la votation sur le préavis.

Votation sur l'amendement proposé par la municipalité « Les taxes définies dans l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux sont toutes taxes comprises » ; acceptée avec une abstention.

Votation sur l'amendement proposé par la commission ad hoc « Règlement d'épuration » à savoir, introduire le principe de taxation des eaux claires au prorata des surfaces imperméables ; refusée avec 21 contre, 8 pour et 2 abstentions.

Votation sur le préavis n° 06/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, nouvelle taxation ; accepté à l'unanimité.

Le Conseil général

- vu le préavis n° 06/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, nouvelle taxation,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,

- oui le rapport de la Commission ad hoc « Règlement d'épuration »,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis à l'unanimité.

### **7. Préavis n° 07/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la démission de la Commune de Mollens de l'Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM)**

#### 7.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. Jean-Marcel Cuvit pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

Mme Séverine Dehais s'enquiert s'il y a une autre commune qui désire quitter l'ARCAM.

M. Daniel Küng dit qu'il y en a d'autres, mais qu'il n'y a rien d'officiel encore.

Mme S. Dehais demande comment ils prévoient de la remplacer, puisque l'ARCAM s'occupe de la taxe de séjour, notamment pour les résidences secondaires et les B&B, et elle sait qu'un nouveau règlement sortira au début de 2025.

Mme Angèle Deillon dit que la perception de cette taxe peut être faite de manière totalement indépendante de l'adhésion ou non de l'ARCAM.

Mme Cécile Ehrensperger demande s'ils ont eu une discussion avec la responsable de l'ARCAM et s'ils ont participé à la séance de mardi. Elle-même y a participé, trouvant la soirée très dynamique et elle est surprise de leur positionnement, d'autant plus que Mollens aurait plusieurs biens à mettre en valeur (site naturel, château, restaurant ...).

M. D. Küng dit qu'ils ont rencontré des personnes de l'ARCAM. Ils leur ont dit qu'ils allaient revenir vers eux avec des propositions avec lesquelles ils pourraient intervenir sur le domaine de la Commune puisqu'ils ne comprenaient pas leur décision de les quitter, mais ils ne sont jamais revenus. Ils avaient prétendu que les entreprises et les structures qui souhaitaient avoir le soutien de l'ARCAM ne pouvaient l'obtenir que si la Commune faisait partie de l'ARCAM, ce qui s'est révélé strictement faux. Il dit ensuite qu'ils ne sont pas allés à la réunion de l'ARCAM à Morges.

M. Philippe Gendret dit qu'ils présentent les choses d'un point de vue financier, sur ce il n'a rien à dire, mais que selon lui l'ARCAM c'est une histoire de réseautage et il se demande si c'est une bonne idée de sortir d'un réseau de communes. Est-ce qu'on pourra palier ce réseautage qui va nous manquer par un autre ?

M. D. Küng dit que ce n'est pas parce qu'on part aujourd'hui qu'on ne peut pas revenir demain. En ce moment ils ont beaucoup de dossiers importants qui concernent l'avenir de la Commune et qui pourraient impacter durablement et positivement les finances. C'est effectivement l'une des raisons qui leur a fait prendre cette décision, pour ne pas devoir mener plusieurs combats sur plusieurs fronts.

Mme A. Deillon précise que le fait que la Commune quitte l'ARCAM n'empêche pas les privés de solliciter l'ARCAM pour avoir son soutien.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général

- vu le préavis n° 07/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la démission de la Commune de Mollens de l'Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM),
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec 16 pour, 7 contre et 7 abstentions.

### **8. Préavis n° 08/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la révision du Plan d'affectation communal – phases n° 2 et n° 3**

8.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. Marc Solbes pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général

- vu le préavis n° 08/2024 de la Municipalité de Mollens relatif à la révision du Plan d'affectation communal – phases n° 2 et n° 3,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis à l'unanimité.

### **9. Interpellation**

Le Président s'enquiert que ladite interpellation soit appuyée par cinq membres du Conseil. Or, dès le moment que plus de cinq membres ont signé l'interpellation, elle est considérée appuyée.

Il cède la parole à M. J.-M. Cuvit pour la lecture de l'interpellation « Soutien de la Commune aux sociétés locales ».

Le Président précise que la votation sera faite lors de la prochaine séance lorsque la Municipalité donnera sa réponse.

En l'absence de commentaire, le Président cède la parole à M. Emmanuel Léchaire.

M. E. Léchaire explique, au nom de la Société de Tir, que ladite interpellation a été portée à l'ordre du jour de leur séance du 7 octobre 2024. Il en est ressorti, à l'unanimité, qu'ils ont décidé de se distancier de cette interpellation.

Ils tiennent à mettre en évidence qu'en 2024, la Municipalité a rédigé une directive municipale relative à l'octroi de subventions communales en faveur des sociétés locales reconnues.

Les sociétés ont été invitées à remplir des formulaires pour l'octroi des subventions et ont été conviées à une séance visant à établir leur besoin à venir.

Les échanges qu'ils ont eu avec la Municipalité ont toujours été courtois et transparents et, bien qu'aujourd'hui ils n'aient aucune certitude quant à l'attribution d'une subvention, ils sont persuadés d'avoir le soutien des autorités.

Ils souhaitent tout de même adresser leur soutien à la Fanfare de l'Echo du Jura de Mollens dans sa quête de locaux et se tiennent prêts à les aider dans leurs prospections.

M. J.-M. Cuvit souhaite que la directive faite par la Municipalité soit transmise à tous les membres du Conseil et qu'elle soit mise sur le site de la Commune.

M. A. Rosset demande quel montant représente le 1‰.

M. D. Küng dit que sur un budget de fr. 2'000'000.- par exemple, il s'agit de fr. 2'000.- qui serait partagé entre les sociétés locales. Aujourd'hui les sociétés locales touchent chacune ce montant voir plus. Il profite pour remercier pour cette interpellation et nous dit qu'ils vont répondre lors de la prochaine séance. C'est volontiers qu'ils mettront les documents souhaités par M. J.-M. Cuvit sur le site de la Commune.

M. J.-M. Cuvit veut préciser que dans l'interpellation, il s'agit de soutien financier, et non la mise à disposition des salles. Ce n'est pas vrai que chaque société reçoit fr. 2'000.-. Avant, ce montant, c'était pour la Fanfare, mais maintenant, il n'y a rien au budget. Lors de la dernière séance entre la Fanfare et la Municipalité, cette dernière ne savait pas si elle pourrait octroyer de l'argent cette année.

M. D. Küng assure qu'ils donneront une réponse circonstanciée pour chaque point que cette interpellation suscite.

### **10. Rapport des délégués du Conseil général**

Mme Nicole Mayor, au sujet de la Fondation Commandant Baud, nous fait part de la situation actuelle du projet.

Lors de son dernier rapport, Mme N. Mayor nous a parlé du projet de l'agrandissement de l'EMS. Les points à relever sont :

- fin juillet : projet envoyé au Canton,
- fin août : retour du Canton avec des remarques mineures,
- 17 septembre : envoi au Canton avec corrections intégrées,
- novembre : il y aura un échange avec le Canton pour préciser certaines parties du projet.

Maintenant, ils attendent l'entrée en vigueur du plan partiel d'affectation de la Commune de Hautemorges. Ensuite, il y aura un concours d'architecture, une procédure de marché public, un mandat pour l'organisation du concours, le jury avec choix du projet et la constitution de la commission de projet.

Par la suite, il y aura la demande de permis de construire, la mise en soumission des travaux de construction, l'établissement du dossier du projet par des mandataires et quand le projet sera réalisé, ils pourront faire une demande pour la subvention au niveau du Canton.

La construction devrait pouvoir commencer en 2028-2030.

## **11. Information de la Municipalité**

Mme A. Deillon nous informe sur le projet de 30km/h sur la route cantonale. La décision rejoint le projet de sécurisation des abords de la route au centre du village qui avait été nommé notamment dans le projet de la Place du village. La Municipalité a travaillé avec la DGMR qui est venue sur place pour estimer les besoins. Le 30 septembre dernier, c'était la fin de ce long processus de travail et la zone 30km/h entrera en vigueur dès que les aménagements nécessaires pourront être réalisés.

Elle nous fait part ensuite de l'ouverture très prochaine (avant la fin 2024) de la Place de l'Amitié. Ils doivent encore faire des finitions des entrées de la place et planter des arbustes.

Les travaux à la place de jeux et des Ochettes ont été retardés, à la suite de différentes urgences communales qui ont dû mobiliser l'employé communal sur d'autres sites. L'avancée des travaux reprendra aussi vite que possible. La Municipalité remercie les citoyennes et citoyens pour leur patience.

En ce qui concerne le cimetière, à la suite de l'adoption de son règlement communal et des inhumations de l'année dernière, un certain nombre d'éléments ont dû être reconsidérés. La Municipalité a donc dû prendre du temps pour la réflexion de l'aménagement du cimetière, notamment le devoir de gestion de désaffectation des tombes les plus anciennes qui devront être soit renouvelées, soit retirées, selon les vœux des familles. Ils espèrent enfin pouvoir reverdir l'allée cet automne.

En parallèle, la Municipalité s'est rapprochée du Parc Jura vaudois, dont la Commune est membre, pour effectuer un diagnostic de la biodiversité des espaces verts de tout l'espace public et de l'espace bâti dans le village. Ce diagnostic financé actuellement par le Canton permet et permettra de soutenir les demandes de subventions disponibles. Le choix de la Municipalité de se concentrer sur ces aspects maintenant est dû au fait que les subventions sont désormais disponibles. Il faut donc en profiter. Il s'agit également d'anticiper les demandes du Canton en termes de stratégie climatiques, spécifiquement la végétalisation de l'espace bâti, la dés-imperméabilisation des sols où cela est possible. Ce sont des démarches importantes qui ont été mentionnées dans le nouveau PACOM lors de la soirée participative de jeudi dernier. À ce propos, la Municipalité tient à souligner que la présentation du bureau ABA Partenaires SA qui a animé cette soirée et qui a accompagné ces démarches sera prochainement disponible sur le site internet de la Commune.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Mme A. Deillon attire notre attention sur le fait que depuis que les moloks ont été installés, il n'a pas été observé de dérives de dépose d'ordures sauvages, mis à part un sac noir rempli de pommes. La Municipalité profite donc de nous rappeler que ces containers sont réservés strictement à la collecte des sacs taxés et que les abus seront sanctionnés.

M. A. Rosset demande s'il y aura toujours le sapin de Noël sur la Place de l'Amitié.

Mme A. Deillon répond qu'il y aura toujours le sapin de Noël.

M. Jean Wagner demande pourquoi le 30km/h sera uniquement sur la route cantonale.

Mme A. Deillon précise que pour toutes les routes du village, la limite de vitesse est déjà à 30km/h.

M. H. Le Pezennec demande si le cadran de l'horloge du clocher, puisqu'il a vu qu'il était opaque, sera toujours ainsi ou seulement temporairement.

M. D. Küng répond qu'ils ont résolu le problème aujourd'hui. En effet, en passant la commande du cadran, il y a eu un souci. Ils vont donc remédier à ce problème par l'installation de deux petits spots dissimulés sur le bâtiment de l'église.

M. H. Le Pezennec propose d'éteindre les néons derrière l'église.

M. D. Küng dit qu'en effet, ils devraient être éteints, mais c'est la Romande Énergie qui s'en charge. Ils vont les appeler pour qu'ils désactivent lesdits néons.

M. J.-M. Berguer explique, au sujet de l'éclairage public, que c'est la Romande Énergie qui s'en occupe. En réalité, elle délègue à une société d'exploitation la gestion dudit éclairage. À la suite de différents problèmes, il nous assure que la société d'exploitation a changé le logiciel et qu'il y a déjà de gros progrès qui ont été faits. Il nous demande néanmoins, dans le cas où on s'aperçoit qu'un éclairage reste allumé, de prendre le numéro au pied de l'éclairage et de le lui signaler.

M. D. Küng tient à nous parler de l'ancien collège, lequel a fait l'objet déjà il y a quelques années d'une velléité de réhabilitation et de transformation par la création d'appartements pour que ce bâtiment puisse vivre et continuer d'exister au milieu du village. Ledit projet a été refusé par le Conseil. Aujourd'hui, ce bâtiment est utilisé par la Fanfare, la Jeunesse et le Conseil. Or, la Municipalité se demande ce qu'ils peuvent faire de ce bâtiment : sans gros investissement, pas grand-chose. Il faut savoir que ce bâtiment est chauffé à distance par une installation de chauffage qui se trouve dans le bâtiment annexe de l'auberge appelé la « Rita ». Il s'agit d'une installation à mazout qui a été transformée et sur laquelle a été installé un brûleur à gaz qui fonctionnait relativement bien. Mais à un moment donné, il a fallu le changer et à ce moment il s'est avéré que le tableau de commande de la chaudière elle-même avec toute la régulation était obsolète. Il n'y avait plus de pièce pour le réparer et le réparateur a dû construire un tableau de commande pour cette chaudière de manière à pouvoir continuer de l'utiliser. De plus, nous avons des conduites reliant le producteur de chaleur au bâtiment de l'ancienne école et passant à travers l'auberge de laquelle elles sortent sur la route cantonale pour rentrer dans le bâtiment. Nous avons eu il y a deux ans un problème de pression. Ils ont étudié le problème et ils ont vu que les conduites sont percées. Il faudrait donc changer toutes les conduites. La fuite principale se situe sur le trottoir devant l'auberge et pour intervenir, il faudrait percer le mur, re-colmater les tuyaux sur le trottoir, avec le risque que ceux sous la route ne soient guère mieux. Raison pour laquelle ils avaient décidé de ne pas intervenir, mais d'installer un chauffage à pellets provisoire. Cette année, ils ont décidé de ne pas renouveler le contrat de ce chauffage provisoire puisque trop onéreux. L'installation à la location ne coûte pas trop chère, env. fr. 15'000.- mais en tenant compte de la non-étanchéité et de la non-isolation du bâtiment, ils ont eu une consommation de pellets supérieure à la norme et la facture du chauffage pour ce bâtiment l'année dernière était de fr. 35'000.-. Ils ont voulu néanmoins continuer les réflexions pour trouver une solution. Pour une installation de pellets à l'intérieur, il faudrait compter env. fr. 80'000.-, uniquement pour la chaudière et l'extracteur. Après il faudrait quand même voir pour l'isolation du bâtiment. Il faut savoir qu'en 2022, quand ils réfléchissaient à la solution pour chauffer ce bâtiment, le Canton avait dit que les bâtiments publics ne pouvaient plus être chauffés par de l'énergie fossile. On pourrait utiliser donc, exclusivement de l'énergie renouvelable ; bois, pellets, plaquettes ou pompe à chaleur et énergie solaire. Pour mettre une pompe à

chaleur dans un tel bâtiment, il faudrait déjà l'isoler et il faudrait recouvrir le toit de panneaux solaires. N'ayant pour l'instant pas d'idée précise sur l'avenir du bâtiment, ils ont jugé que ce serait une dépense trop importante sans vision du futur. Ils avaient quand même dit qu'ils auraient trouvé une autre solution, mais celle-ci prend du temps pour être étudiée. Ils se sont dit, étant au début de l'été, qu'ils ne pouvaient pas renouveler l'expérience du pellet puisque trop cher, qu'ils ne pouvaient pas mettre des chauffages d'appoint électriques puisque pas autorisés et dangereux, ni de chauffage à pétrole car dangereux. C'est pour cela qu'ils s'étaient retournés sur la possibilité de mettre un chauffage à gaz. La société de gaz demande env. fr. 10'000.- pour raccorder ce bâtiment au gaz, il faudrait l'installation d'une chaudière, qui coûterait env. fr. 35'000.-, il faut obligatoirement une étude d'un bureau d'énergie pour estimer comment le bâtiment n'est pas isolé. Il faut également une mise à l'enquête pour la cheminée. Au total il faudrait compter une dépense env. de fr. 70'000.- pour mettre le chauffage à gaz. Il nous lit ensuite une lettre du DIREM qui explique que c'est possible, mais puisque ce bâtiment n'est pas aux normes de la future loi d'énergie, dans 20 ans il faudrait changer de système parce que l'énergie fossile sera interdite. Ceci-dit, 20 ans, c'est la durée d'une chaudière. On ne risquerait pas grand-chose. Voici donc la situation du Collège.

M. D. Küng en profite pour nous rappeler que le bâtiment du Collège fait partie d'une réflexion globale de tous les bâtiments communaux, y compris la Halle des fêtes. Ils ont déterminé que le Collège fait partie d'un ensemble de bâtiments au centre du village pour lesquels un jour il faudra prendre des décisions. Il s'agit des Tilleuls, de l'Auberge, de la « Rita », du Collège et de la Villa. Il faudra un jour déterminer ce qu'on veut faire. À ce sujet, la Municipalité a des projets ; ils ont invité la Commission de gestion et des finances et la Commission des bâtiments en décembre 2024 pour une séance d'information.

M. N. Bally ne comprend pas le coût de fr. 35'000.-, étant donné qu'il a mis le chauffage à pellets pour chauffer trois appartements et cela lui a coûté fr. 5'000.-.

M. D. Küng dit que certainement l'installation était plus puissante puisque le bâtiment avait besoin de beaucoup plus d'énergie et certainement il y avait une mauvaise utilisation de la chaleur et du combustible, mais les installations provisoires ne permettent pas d'avoir autre chose que ce type d'installation. Si on voulait mettre du pellet, il faudrait effectivement un investissement de fr. 80'000.--.

M. N. Bally dit que ce n'était pas la question, sa question, c'était sur la consommation de pellets du chauffage provisoire.

M. D. Küng dit qu'il a répondu en disant que la chaudière était surdimensionnée par rapport au besoin du bâtiment, mais qu'on ne trouve pas sur le marché des installations dimensionnées pour ce bâtiment.

M. P. Gendret fait part à la Municipalité que dans certains moments il ne se sent pas en cohérence avec elle. Dans d'autres il se sent en cohérence puisqu'ils ont fourni des gros efforts de communication, par exemple avec la publication du bulletin et une séance participative sur la Place du village qu'il avait trouvée formidable. Or, il est parti une année et en rentrant au village, il a vu la Place du village qui ne correspondait pas à ce dont on avait discuté. Il ne comprend pas ce qui s'est passé. Maintenant, ils disent passer beaucoup de temps sur la problématique des bâtiments, ce ne serait donc pas le moment, puisqu'ils ont déjà des propositions chiffrées, pour refaire des séances

participatives afin de savoir ce que les habitants veulent. Et on ne sait pas ce que serait le budget : est-ce qu'ils veulent maintenir un taux d'endettement au niveau actuel ou prendre des risques et l'augmenter ou au contraire le diminuer ? Serait-ce peut-être le bon moment pour effectuer cet exercice et faire une séance participative. Il veut en outre profiter pour dire qu'ils ne nous donnent pas d'information, par exemple sur les démissions des municipaux et sur le licenciement de l'employé communal.

M. D. Küng dit quant aux bâtiments, qu'il s'agit d'un sujet très complexe, mais quand ils auront un dossier concret, ils vont faire sûrement une séance participative. Il est temps d'avoir une vision qui va vers les investissements pour avoir aussi des bâtiments de rendement. Il ne peut pas en dire plus pour le moment pour ne pas dévoiler un sujet pour lequel le Conseil devra prochainement se pencher. De toute façon les commissions relatives à ces objets devront se prononcer.

En ce qui concerne la démission de Mme Anne Debrauwer, il dit qu'il y a eu une communication, ils regrettent énormément son départ, mais c'est une décision qui lui appartient. Elle s'est expliquée à la Municipalité mais cela fait partie de sa sphère privée donc il ne va pas s'étaler là-dessus.

Quant à l'employé communal, M. Louis Duruz, il y a eu énormément de discussions qui sont sur pv, et leur décision a été prise sur le cadre de la loi du travail et le code des obligations. Il nous assure que la personne a été traitée avec respect. Toutes les discussions eues font partie du secret de fonction et du secret de la vie privée des gens, donc il ne va pas commenter davantage.

M. Roger Santschy demande, selon ce qui nous a été dit lors du dernier Conseil, s'il y a une suite quant à l'occupation de la forge ou bien la personne s'est désistée.

M. D. Küng dit que la personne ne s'est pas désistée. Ils ont été approchés en effet par une personne qui voudrait acheter le bâtiment pour mettre les bureaux d'une fondation. Ils doivent faire estimer le bâtiment et puis concrétiser cette proposition d'achat par un acte notarié et une promesse de vente.

Pas d'autre information.

## **12. Propositions individuelles et divers**

M. A. Rosset, concernant la Forge, demande si normalement un éventuel acte de vente ne devrait pas passer devant le Conseil.

M. D. Küng dit qu'évidemment ça devra passer devant le Conseil. Mais avant, ils doivent préparer un dossier, lorsqu'ils auront la proposition d'achat, pour nous le soumettre.

Le Président revient sur un point qu'il avait évoqué lors de la dernière assemblée au mois de juin, à savoir la visite du Préfet le 19 juin 2024. Son travail et celui de la secrétaire ont été vérifiés. Il explique qu'ils ont eu un échange très intéressant concernant les deux fonctions. Il a noté deux points à améliorer, l'un étant qu'il faut toujours avoir une liste des électeurs lors des séances pour s'assurer qu'en cas de demande, on soit sûrs de pouvoir l'assermenter et l'autre étant d'archiver nos bulletins de vote plus fréquemment.

Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le 12 décembre 2024 et il lève la séance à 21h39.

Le Président :



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni